ANIMATIONS & SERVICES GODEWAERSVELDE

NOVEMBRE 2026

lundi 02

PERMANENCE ASSISTANCE SOCIALE
de 14h00 à 15h00 en mairie sans rendez-vous.

mardi 03

CONSULTATION PUBLIQUE WYBO TRANSPORT
permanences du commissaire enquêteur sans rendez vous de 9h00 à 12h00 en mairie.

mercredi 04

REPAS INTERGENERATIONNELS - Pour les personnes de 65 ans et plus rendez-vous à 12h00 salle provisoire de la salle des fêtes.
Inscription obligatoire en Mairie, au 03 28 42 50 06 ou par mail à mairie@godewaersvelde.fr au plus tard le vendredi à 10 h 00 avant le repas concerné. Infos et tarifs sur le site de la commune.

Dates des repas intergénérationnels
- 9 décembre
- 6 janvier
- 10 février
- 10 mars
- 7 avril
- 12 mai
- 9 juin

ATELIERS THÉÂTRE - séances d'essai dans le local près de l'entrée du Musée.
Pour les 8 - 12 ans : 17h00 à 18h00. Pour les adultes 19h00 à 20h30.
Toutes les infos sur le site de la mairie, rubrique O.M.J.C.S.

jeudi 05

SOLIDARITÉ HANDI-FLANDRE
courses aux supermarchés de Steenvoorde - départ à 09h00, retour à 11h00.
Inscriptions en mairie au 03 28 42 50 06. Aller-Retour 2 euros par personne.

vendredi 06

DON DU SANG
à la salle des Sport de 14h30 à 18h30.

dimanche 08

LOTO organisé par l'A. P. E. L de l'école St Gérard
à 14h30 à la salle des Sports. Infos et réservations au 06 07 02 05 95 ou à apel@ecolestgerard.fr

lundi 09

CENTRE DE LOISIRS : début des inscriptions en ligne
jusqu'au 22 novembre pour le centre de loisirs de Noël.
Infos envoyées par mail aux parents.

mardi 10

FÊTE DE LA SAINT MARTIN
organisée par le Comité des fêtes. Rendez-vous 18h15 à la salle des Sports, départ à 18h30.

mercredi 11

JOURNÉE NATIONALE DE COMMÉMORATION DE LA VICTOIRE ET DE LA PAIX ET HOMMAGE À TOUS LES « MORTS POUR LA FRANCE »
au monument aux morts à 11h00.



CONCERT REQUIEM DE MOZART
en hommage à tous les godewaersveldois "Morts Pour la France"
à 17h00 à l'Eglise St Pierre de Godewaersvelde.
Tarifs et infos sur le site de la commune.

samedi 14

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CARPE GODEWAERSVELDOISE
à 10h00 à l'Espace Loisirs.

dimanche 15



ÉLECTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES : 9 CONSEILLERS

Quand : le 15 Novembre de 9h à 12h
Où : en mairie
Candidatures : les professions de foi des candidats sont visibles sur la vitre de la Mairie et sur le site de la commune rubrique Mairie, onglet élection du CMJ

Qui vote : les enfants de Godewaersvelde nés de 2018 à 2013 inclus
Pour qui : un seul candidat ou candidate
Comment : en apportant sa pièce d'identité ou son livret de famille ou sa licence sportive ou sa carte de bus ou son carnet de correspondance.

Installation du conseil municipal des jeunes le vendredi 20 novembre à 18h30.

REPAS DES AINÉS
à 12h00 à la sapinière du Mont des Cats.

RENCONTRES LITTÉRATURE ET POÉSIE organisées par Les Co du Calibou
au Musée de la vie frontalière.
Animations tout public, ateliers enfants et adultes, donnerie de livres et autres surprises.
Buvette.
Scène ouverte le soir.

jeudi 19

SOLIDARITÉ HANDI-FLANDRE
courses aux supermarchés de Steenvoorde - départ à 09h00, retour à 11h00.
Inscriptions en mairie au 03 28 42 50 06. Aller-Retour 2 euros par personne.

samedi 21

LOTO FAMILIAL organisé par les "Amis du Mont des Cats"
19h00 à la salle des fêtes du Mont des Cats. Sur réservation uniquement au 06 85 64 65 59.

dimanche 29

THÊATRE FLAMAND
organisé par les "Amis du Mont des Cats" à 17h00 à la salle des fêtes du Mont des Cats.
Infos au 06 85 64 65 59.



FISSURES LIÉES À LA SÉCHERESSE : QUE FAIRE ?



Vous constatez des fissures sur votre habitation, susceptibles d'être liées à la sécheresse et aux mouvements des sols ?
Nous vous invitons à **signaler les dommages en mairie** afin qu'ils puissent être recensés.

La démarche à effectuer

- **Prenez des photos** des fissures, de près et de manière plus générale afin de situer les dommages.
- **Adressez un courrier à Monsieur le Maire** en indiquant vos coordonnées, l'adresse du bien concerné, la date d'apparition des fissures et une description des dommages.
- **Joignez les photographies** à votre courrier ainsi que tout document utile.
- **Contactez également votre assurance** pour déclarer le sinistre.

Le recensement des dommages permettra à la commune de disposer des éléments nécessaires dans le cadre d'une éventuelle démarche de **reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.**

Pour toute information complémentaire, contactez les services de la mairie.